



### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SUBMISSION À :

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés **Soumission par télécopieur**:

1-866-246-6893

Soumission par courriel: soumissionsouest-

bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

# REVISION 003 TO A INVITATION TO TENDER

### MODIFICATION 003 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Issuing Office - Bureau de distribution :** l'Agence Parcs Canada

Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Rénovations à l'école de Field – Parc national Yoho			
Solicitation No N° de l'invitation : 5P420-20-0373/A	Date : 16 février 2020		
Amendment No N° de modification : 002			
Client Reference No N° de référence du client :			
GETS Reference No.   N° de reference	e de SEAG :		

Time Zone - Fuseau horaire
MST - HAR

F.O.B F.A.B. : Plant - Usine : □	Destination : ⊠ C	ther - Autre : □		
Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Brinthan Balakumar				
Telephone No N° de telephone : (587) 832-1894	Fax NoN° de télécopieur : (866) 246-6893	Email Address – Couriel : Brinthan.balakumar@canada.ca		

 $\label{lem:construction} \textbf{Destination of Goods, Services, and Construction - Destination desbiens, services, et construction:}$ 

See Herein – Voir ici

## TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :		
Address - Adresse :		
Telephone No N° de telephone :	Fax No N° de télécopieur :	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Signature :	Date :	



Solicitation No. - N° de l'invitation 5P420-20-0373/A

Amd. No. - N° de la modif. 003

Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Rénovations à l'école de Field – Parc national Yoho

### **Modification 003**

Cette modification vise à distribuer information de la conférence des soumissionnaires.

#### A. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q8. Aux fins d'établissement du prix, quelles zones doivent être peintes? Évidemment les nouveaux murs doivent être peints, mais qu'en est-il des murs déjà en place? Par exemple, devons-nous peindre les parties dans la salle d'activité/le hall d'entrée et les escaliers? Ou seulement les pièces touchées par les rénovations? Devrions-nous peindre les portes et les cadres de portes existants?

  R8. Veuillez consulter l'énoncé de projet, section 2.2.12 : « préparation de surface et peinture de tous les murs neufs et peints précédemment ». Cela s'applique à tout l'intérieur du bâtiment.
- Q9. Veuillez fournir les spécifications des cadres de porte et des matériaux de ces cadres de porte. R9. Le panneau d'alarme-incendie existant est le panneau « Honeywell NOTIFIER, CFP-2410B No. BH-3137 » et il est placé dans le local électrique (103). Consulter l'énoncé de projet, sections 1.2, 2.2.7 et 2.3.1. Veuillez noter que tous les travaux doivent être exécutés en conformité au *Code national du bâtiment Canada*, édition de 2015 (ou plus récente).
- Q10. Pouvez-vous fournir la marque et le modèle des composants du système d'alarme incendie existant?
- R10. Le panneau d'alarme-incendie existant est le panneau « Honeywell NOTIFIER, CFP-2410B No. BH-3137 » et il est placé dans le local électrique (103). Consulter l'énoncé de projet, sections 1.2, 2.2.7 et 2.3.1. Veuillez noter que tous les travaux doivent être exécutés en conformité au *Code national du bâtiment Canada*, édition de 2015 (ou plus récente).
- Q11. Pouvez-vous confirmer que le système d'alarme incendie existant est actuellement fonctionnel, et pouvez-vous nous indiquer l'emplacement du panneau annonciateur?
- A11. Le panneau d'alarme-incendie existant est le panneau « Honeywell NOTIFIER, CFP-2410B No. BH-3137 » et il est placé dans le local électrique (103). Consulter l'énoncé de projet, sections 1.2, 2.2.7 et 2.3.1. Veuillez noter que tous les travaux doivent être exécutés en conformité au *Code national du bâtiment Canada*, édition de 2015 (ou plus récente).
- Q12. En ce qui concerne l'inspection mécanique/électrique comme nous travaillons dans un parc national, est-ce que cette inspection fait partie de l'inspection générale du bâtiment (par exemple comme à RockyView) ou bien devra-t-elle être effectuée séparément (comme à Calgary)?

  A12. L'Agence Parcs Canada fournira un permis de construire pour ces travaux sans frais pour l'entrepreneur. Voir l'énoncé de projet aux sections 2.2.13 et 3.1.3 concernant les exigences d'inspection pour les métiers (c'est-à-dire électriques et mécaniques).
- Q13. Extincteurs automatiques actuellement, le bâtiment n'est pas desservi par des extincteurs automatiques, car nous modifions l'utilisation du bâtiment. Des extincteurs pourraient être requis ou non. Est-ce un élément dont nous devrions tenir compte? Nous posons la question car cela serait une hausse importante du coût.
- A13. Ce travail n'est pas inclus dans la portée du projet.
- Q14. Ce projet nécessitera d'importants changements pour respecter le code en vigueur (par exemple, séparations coupe-feu, registres coupe-feu etc.). Que devrions-nous faire ou quel niveau de précision doit-on inclure dans notre proposition pour demeurer concurrentiels?
- A14. Sections de référence de l'énoncé de projet : 1.2, 2.2.7, 2.2.10, 2.2.12, 2.2.13, 2.11.2. La portée des travaux liée aux éléments de CVCA est limitée à la modification des réseaux de gaines nécessaire suite aux changements dans l'aménagement de l'espace et pour chauffer et ventiler adéquatement ces nouveaux espaces. Consulter la modification nº 002, Q4. Aucun autre document de référence ou

Solicitation No. - N° de l'invitation 5P420-20-0373/A

Amd. No. - N° de la modif. 003

Autorité contractante Brinthan Balakumar

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier Rénovations à l'école de Field – Parc national Yoho

études/rapports sur le système mécanique ne sont disponibles pour ce processus d'appel d'offres. La portée des travaux de CVCA ne comprend pas l'installation, la modification ou le remplacement d'équipement dans les locaux 116 et 121 (c'est-à-dire, générateur d'air chaud, ventilateur récupérateur de chaleur, climatiseur, réservoir d'eau chaude). En plus des modifications au réseau de gaines, voir la modification au contrat n° 002, Q6, concernant les besoins en CVCA des toilettes.

- Q15. Certaines des zones touchées par les rénovations pourraient devoir être améliorées par des murs coupe-feu, en fonction de ce qu'aura déterminé l'inspecteur (locaux mécaniques, locaux électriques, couloirs, etc.). Devrions-nous simplement ignorer ce fait dans notre soumission? Tout cela dépend de l'inspecteur.
- A15. Consulter l'énoncé de projet, section 2.2.12. L'étendue des travaux liés au revêtement de sol se limite au rapiéçage ou à la réparation du revêtement de sol existant dans les zones touchées par les travaux.
- Q16. Conformément à l'énoncé de projet, nous devrions ajouter des prises électriques et de données, remplacer les appareils d'éclairage à DEL dans les bureaux. Est-ce que cela inclue aussi les pièces qui ne sont pas directement touchées par les rénovations?
- A16. Consulter l'énoncé de projet, section 2.2.12. L'étendue des travaux liés au revêtement de sol se limite au rapiéçage ou à la réparation du revêtement de sol existant dans les zones touchées par les travaux.
- Q17. Énoncé de projet, point .7 Toutes les prises devront être racordées à un nouveau panneau secondaire. Je présume que cela ne s'applique qu'aux nouvelles prises? Même chose pour les prises de données et vocales.
- A17. Consulter l'énoncé de projet, section 2.2.12. L'étendue des travaux liés au revêtement de sol se limite au rapiéçage ou à la réparation du revêtement de sol existant dans les zones touchées par les travaux.
- Q18. Y a-t-il un devis pour le système de CVCA existant?
- A18. Consulter l'énoncé de projet, section 2.2.12. L'étendue des travaux liés au revêtement de sol se limite au rapiéçage ou à la réparation du revêtement de sol existant dans les zones touchées par les travaux.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.